PAYS DU Velay

Comité syndical
du Mercredi 6 février 2019
– 17h00 –
Place de la Libération au Puy-en-Velay

Compte-rendu

L'an deux mille dix-neuf, le 06 février à 17 heures 00, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, Place de la Libération au Puy-en-Velay, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Etaient Présents :
Paul BRAUD, Jean-Louis REYNAUD, Pierre GENTES, Jean-Pierre SABATIER, Caroline BARRE, Brigitte BENAT, Jean-Paul BRINGER, Michel JOUBERT, Laurent MIRMAND, Madeleine RIGAUD, Michel ROUSSEL, Marie-Laure MUGNIER.

Ont donné procuration :
Philippe DELABRE à Pierre GENTES, Robert MACHABERT à Jean-Pierre SABATIER.

Secrétaire de séance : Paul BRAUD

Ordre du jour :

- Approbation dernier CR
- Actualité des missions du Pays :
  - Mission Accueil d'actifs
  - LEADER
    - Plan de financement du fonctionnement du GAL 2019
    - Dépôt d'une rallonge d'enveloppe à la Région
    - Lancement d'une étude sur les sites michaëliques dans le cadre du projet de coopération
  - SCoT : CDAC
- Finances :
  - Débat d'orientation budgétaire
  - Autorisation d'ouverture de crédits pour 2019
- Questions diverses

Point 1 : Approbation du compte-rendu du dernier comité

Délibération 2019-01

↳ Cf. compte-rendu du comité syndical du 03 septembre 2018 disponible sur le site du Pays : https://www.paysvelay.fr/le-pays-acteurs-et-missions/structure-juridique-et-fonctionnement/compte-rendu-comites-syndicaux/

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- VALIDENT le compte-rendu du 03 septembre 2019

Point 2 : Mission Accueil d'actifs

Présentation des actions réalisées en 2018 et de celles qui seront mises en œuvre en 2019.
Cf. annexe.

Point 3 : LEADER

- **Plan de financement du fonctionnement du GAL 2019**

Le Bureau du Syndicat Mixte du Pays du Velay, en date du 13 novembre 2015, a décidé de porter le Groupe d'Action Locale afin de mettre en œuvre le programme européen LEADER.
Pour assurer cette mission, le Syndicat Mixte bénéficie d'une mise à disposition de personnel par le biais d'une convention conclue avec la Chambre d'Agriculture de Haute-Loire. Cette structuration permet d'apporter une aide plus adaptée aux porteurs de projets privés, cible toujours difficile à mobiliser dans le cadre des fonds européens. Les conventions de mise à disposition de personnel ont été conclues le 11 décembre 2015 et sont effectives sur la durée du programme européen LEADER.

Ainsi, pour assurer l'animation et le fonctionnement du Groupe d'Action Locale du Velay, du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2019, un agent sera mis à disposition à temps plein pour l'animation et la coordination du dispositif LEADER sur le Velay. Un autre agent sera mis à disposition pour la gestion du dispositif LEADER sur le Velay à compter du 01 janvier 2019 et jusqu'au 31 décembre 2019. Il assurera cette mission à hauteur de 0,9 ETP.
Le Syndicat Mixte du Pays du Velay souhaite également, en 2019, adhérer à l'Association LEADER France.
Toutes ces opérations contribuent à animer le territoire du Pays du Velay et à faire vivre le programme européen LEADER.
Le coût total estimé de cette opération pour 2019 est de 132 249,00 €.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :
- FEADER 19.4 - LEADER du Velay 2014-2020 : 105 799,20 € (80 %)
- Autofinancement Syndicat Mixte du Pays du Velay : 26 449,80 € (20 %)

Les élus du Bureau devront se prononcer sur les points suivants :
- Approuver le plan de financement de l'opération sachant que le Syndicat Mixte du Pays du Velay assurera une prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel
- Charger M. le Président de solliciter les financements et de signer tous les documents y afférents
- Solliciter la participation financière auprès du GAL du Velay au titre du programme Leader
- Autoriser le Président à signer la convention relative à l'attribution d'une aide du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)

- **Dépôt d'une rallonge d'enveloppe à la Région**

Le Comité syndical du Syndicat Mixte du Pays du Velay, en date du 15 décembre 2014, a décidé de soutenir la candidature LEADER portée par le Groupe d'Action Locale du Velay.
En 2015, suite à la sélection des territoires LEADER effectuée par la Région, Autorité de Gestion des fonds européens, le projet du GAL du Velay « Promouvoir les synergies locales vellaves » s'est vu doté d'une enveloppe de 4,2 millions d'euros de fonds LEADER à mobiliser jusqu'en 2020. Grâce à

cette enveloppe aujourd'hui consommée, 202 opérations de développement rural ont pu être accompagnées.

Depuis 2017, le GAL du Velay alerte la Région sur la nécessité de débloquer l'enveloppe complémentaire qui permettrait d'abonder cette enveloppe initiale afin de répondre aux besoins exprimés par les acteurs privés et publics de notre territoire et d'assurer la meilleure consommation possible des crédits européens affectés à LEADER.

Par courrier du 05 décembre 2018, la Région demande au GAL du Velay de formuler une demande d'enveloppe complémentaire. La notification de cette nouvelle enveloppe est attendue pour la fin mars 2019.
Réunis en Comité de Programmation le 17décembre 2018, le GAL du Velay, sous la présidence de Laurent DUPLOMB, a validé une demande de crédits complémentaires à hauteur de 3 millions d'euros.
Cette dotation s'avère nécessaire afin de répondre aux sollicitations à venir et aux demandes enregistrées par le GAL à hauteur de 2,3 millions d'euros.

Les élus du Bureau devront se prononcer sur les points suivants :
- Approuver la démarche de rallonge d'enveloppe validée par le Comité de Programmation du 17 décembre 2018
- Charger Laurent DUPLOMB, Président du GAL, de solliciter officiellement le Président de Région pour assurer la réussite de cette démarche

Lancement d'une étude sur les sites michaëliques dans le cadre du projet de coopération

Action coopération LEADER : Etude marketing « Fédérer les sites dédiées à Saint Michel en Europe »

Dans le cadre du programme européen LEADER 2014-2020, les territoires sélectionnés sont invités à conduire des opérations de coopération avec d'autres territoires européens. Avec l'appui de la Commune d'Aiguilhe, de l'Association Autour de St Michel d'Aiguilhe et de la Chorale Melting Potes, le Groupe d'Action Locale du Velay a initié depuis 2017 un projet de coopération intitulé « Fédérer les sites dédiés à Saint-Michel en Europe ». Grâce aux contacts noués au sein du Réseau européen des sites et chemins de St Michel, présidé par Michel ROUSSEL, un accord de coopération a été élaboré avec 3 autres territoires :
- Le GAL Escartons e Valli Valdesi (Piémont, Italie)
- Le GAL ADRINOC (Catalogne, Espagne)
- Le GAL Terres Romanes en Pays Catalan (Occitanie, France)
-

Cet accord de coopération sera signé le 22 février 2019 en présence de nombreux partenaires. Plusieurs réunions locales ont permis de fédérer les acteurs du Velay autour de ce projet (CDRP 43, MDDT 43, OT Agglo du Puy, Pays d'Art et d'Histoire, Club Photo de Guitard, Comité de Promotion,...).
Cette opération de coopération nécessite la conduite d'une action commune, à frais partagés, entre territoires. Au titre de la promotion touristique, les 4 GAL ont décidé de commanditer une étude marketing destinée à valoriser les atouts et potentiels de ces sites et territoires et à définir des messages promotionnels qui donneraient lieu à la création d'outils de communication à l'échelle européenne (brochures, site internet, campagnes publicitaires ciblées, action de promotion,...).
Une consultation des entreprises sera lancée en février 2019 avec réponse attendue en mai 2019.
Une réunion du Comité de Pilotage de l'action de coopération se réunira en juin 2019 pour réaliser le choix de la prestation retenue.

Le coût total estimé de cette opération est de 32 000,00 € HT.
Chaque territoire doit s'engager à hauteur de 25 % de la dépense, soit 8 000,00 € HT.

A priori, sous réserve de la confirmation par les services fiscaux, le Syndicat Mixte du Pays du Velay doit supporter le coût de la TVA, soit 1 600,00 €.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération pour le Syndicat Mixte est le suivant :
- FEADER 19.3 - LEADER du Velay 2014-2020 : 6 400,00 € (67 %)
- Autofinancement Syndicat Mixte du Pays du Velay : 3 200,00 € (33 %)

Les élus du Bureau devront se prononcer sur les points suivants :

- Confier au Comité de Pilotage de l'action de coopération, présidé par le GAL du Velay en tant que chef de file, le choix du prestataire retenu
- Confier à Michel ROUSSEL, délégué en exercice, la conduite du projet pour le Syndicat Mixte
- Approuver le plan de financement de l'opération sachant que le Syndicat Mixte du Pays du Velay assurera une prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel
- Charger M. le Président de solliciter les financements et de signer tous les documents y afférents
- Solliciter la participation financière auprès du GAL du Velay au titre du programme Leader
- Autoriser le Président à signer la convention relative à l'attribution d'une aide du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)

Point 4 : SCoT

1. Le SCoT est désormais opposable aux tiers depuis le 03 novembre.
Il doit être transmis aux communes et aux personnes publiques associées.

Rappel : Si un PLU n'est pas compatible avec le SCoT, la mise en compatibilité doit être effectuée dans un délai de :
- un an si elle relève d'une procédure de modification,
- ou trois ans si elle impose une révision du PLU (article L131-6 du code de l'urbanisme)
à compter de l'entrée en vigueur du SCoT (03 novembre 2018).
Un PLU incompatible avec le SCoT est entaché d'illégalité.

NB : Si un PLU est incompatible, et à défaut d'une modification approuvée dans l'année ou d'une révision approuvée dans les trois ans, le préfet mettra la commune en demeure de le rendre compatible. Si la commune ne le fait pas, le préfet procèdera à la mise en compatibilité d'office.

2. Prochaine **CDAC** – commission départementale d'aménagement commercial – le 15 février relative au projet d'agrandissement du magasin "Intersport" à BRIVES-CHARENSAC

Le projet est présenté aux membres du Bureau.

Point 5 : Débat d'orientation budgétaire 2019

Délibération 2019-02

Le Président présente le rapport d'orientation budgétaire – cf. annexe.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le syndicat mixte doit organiser un débat d'orientation budgétaire préalablement au vote du Budget 2019.

Ce débat doit permettre au Comité syndical de discuter des orientations budgétaires qui déterminent les priorités affichées dans le budget et d'être informé sur l'évolution de la situation financière du Syndicat mixte.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les statuts du Syndicat mixte du Pays du Velay,
Après en avoir entendu l'exposé du Président concernant les orientations qui président à l'élaboration du Budget 2019,

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- PRENNENT acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2019.

Point 6 : Ouverture des crédits d'investissements pour 2019 avant vote du BP

Délibération 2019-03

Dans le cadre de la continuité du service public, l'exécutif peut, entre le 1er janvier 2019 et le vote du budget, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, sous réserve d'une autorisation spéciale de l'organe délibérant et dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts dans l'année budgétaire précédente (article L1612-1 du CGCT).
Sur cette base, il convient d'autoriser l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2019 les crédits suivants :

Chapitre	Inscription BP 2018	Ouverture crédits 2019
20 – Immobilisations incorporelles	75 357 €	18 839 €

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- APPROUVENT l'ouverture des crédits d'investissement pour 2019 avant le vote du budget.

Questions diverses

Néant.

La séance est close à 18h30.

Le Président du
Syndicat mixte du Pays du Velay,

Michel JOUBERT

Note de présentation

Rapport d'Orientation Budgétaire

Budget 2019

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le syndicat mixte doit organiser un débat d'orientation budgétaire préalablement au vote du Budget 2019.

I) Les actions du Syndicat Mixte : bilan 2018 et prévisions 2019

En 2018, les missions du Pays ont été :
- le SCoT
- la mission accueil d'actifs et de professionnels de santé
- le programme LEADER

Le Pays est géré par la coordinatrice du Pays qui est en charge du **fonctionnement de la structure** (suivi des réunions du bureau et du comité syndical, budget - comptabilité, gestion du personnel, etc.) et du suivi du **SCoT**.

SCoT

L'élaboration du **SCoT** se termine.
Une première enquête publique a eu lieu du 4 décembre 2017 au 4 janvier 2018.
Il a été choisi de revoir l'objectif démographique pour répondre aux avis émis par le Préfet au Réseau écologie Nature Haute-Loire - REN43 notamment.
Le changement de scénario a nécessité une seconde enquête publique afin que la population puisse être informée des modifications apportées en réponse aux personnes publiques associées.
Cette seconde enquête publique a eu lieu du 22 mai au 21 juin 2018.

Le SCoT a été approuvé le 03 septembre 2018 et exécutoire depuis le 03 novembre 2018 (art. L143-25 code de l'urbanisme).

2019 sera donc la première année de mise en œuvre du SCoT.

LEADER

En 2018, le Groupe d'Action Locale du Velay a programmé 5 nouveaux dossiers de demande d'aide portant à 202 le nombre d'opérations aidées par ce fonds européen de développement rural depuis le lancement du programme LEADER en 2016. L'enveloppe initiale de 4,2 millions d'euros a été intégralement consommée et le GAL constitue une liste d'attente afin d'enregistrer les projets qui pourront être accompagnés dans le cadre d'une rallonge de crédits complémentaires attendue pour mars 2019. La situation de blocage dans le traitement des dossiers, suite à un logiciel défaillant, n'a pas encore permis de solder les subventions LEADER attribuées. En 2018, les outils nécessaires ont enfin été livrés au GAL permettant l'établissement des premières demandes de paiement qui seront soldés par l'ASP en tout début d'année 2019.

La cellule d'animation du GAL, composé d'un animateur à temps plein et d'un gestionnaire à 90 %, poursuit son travail d'accompagnement des porteurs de projets et instruit les demandes d'aides et de

paiement en partenariat étroit avec les cofinanceurs, les services de la Région et de l'ASP. Le paiement des dossiers programmés sera donc une priorité de l'année 2019.
En parallèle, l'enregistrement des nouveaux projets se poursuit et le déploiement de l'enveloppe complémentaire conduira à une nouvelle vague de traitement des dossiers. L'objectif reste de mobiliser au maximum cette enveloppe de fonds européen pour l'accompagnement des acteurs privés et publics de notre territoire. Les premières démarches d'évaluation du programme démontrent la pertinence de la démarche. L'action de coopération transnationale menée par le GAL du Velay permettra aussi de faire rayonner notre territoire sur la scène européenne.

La mission Accueil d'actifs et de professionnels de santé

Financements :
Le financement via l'appel à projet Massif central 2015-2018 s'est terminé en aout 2018. La convention passée entre le Pays, le GIP Massif Central et la Région était sur 3 ans (2015 -2018) et permettait un financement à 59 % :
- du mi-temps de Karen
- d'un mi-temps de Laetitia (qui travaille à temps complet sur la mission).

Appel à projet Massif central 2018-2021 : La candidature du Pays du Velay qui s'est recentrée sur la mission Accueil de professionnels de santé a été retenue. Une convention avec le GIP Massif central a été signée, et accorde un financement de 50 % sur 3 ans.

Accueil d'actif
Karen Grangette embauchée à mi-temps en novembre 2017, pour l'accueil d'actifs pour remplacer Charlène Duvernois, a travaillé pour le Pays jusqu'en septembre 2018 (Elle s'est ensuite orientée à 100 % sur son second poste à la Communauté d'agglomération, service économie).
Elle a travaillé sur :
- l'accompagnement des porteurs de projets : plusieurs porteurs de projet, endogènes et exogènes au territoire
- Participation au séminaire de 2 jours « plateforme accueil et attractivité en Massif central » à Vichy
- Appropriation des outils (OCAPA, auvergne life …) et contact avec l'ARDTA (démarche qualité…)
- Elaboration et publication d'offres sur auvergnelife.fr

Mission Accueil de professionnels de santé

La mission accueil de professionnels de santé du Pays du Velay a été lancée en octobre 2015, suite à la réponse positive d'une candidature sur un premier appel à projet du Massif Central de 3 ans.

La mission accueil du Pays du Velay est opérationnelle : elle s'appuie sur un réseau, des élus, et des process. Certains paliers importants ont été franchis, tels que la phase de diagnostic et la création d'une identité visuelle.
Une méthodologie et une professionnalisation de l'accueil, ainsi qu'une formalisation des réseaux, permettent d'accueillir les nouveaux arrivants dans des conditions adéquates. La mission accueil est aujourd'hui identifiée par les partenaires - Agence Régionale de Santé, Ordre des médecins, consulaires, etc…-, par les collectivités locales et est associé aux réflexions sur les thématiques accueil dans le domaine de la santé et/ou plus génériques par les acteurs locaux. La logique de réseau est donc en ordre de marche.
Les bénéficiaires (candidats à l'installation), comprennent l'intérêt de ce service et le sollicitent dès lors qu'ils en ont connaissance.
Le nombre de professionnels de santé qui se sont effectivement installés est au-delà des objectifs fixés, bien que la problématique soit loin d'être réglée.

> En chiffres : la mission accueil de professionnels de santé a accompagné une cinquantaine de candidats à l'installation, pour une vingtaine d'installations effectives, en grande majorité en médecine générale.

La situation entre 2015 et 2018 a significativement changé, et le département est le seul de l'ex-Auvergne à avoir une balance positive entre les départs et les arrivées. Ainsi sur le Pays du Velay, le problème de manque de médecin généraliste a été enrayé sur plusieurs zones, par exemple Saint Germain, Allègre, Vorey, Polignac, le Monastier…

Forts de ces résultats, bien que cette situation ne soit pas bien sûr uniquement liée à la mission accueil, les élus ont convenu que cela faisait partie de la dynamique et ont souhaité candidater sur le nouvel appel à projet Massif central « relever le défi démographique ». La candidature sur 2018-2021 a été retenue.

Les objectifs principaux des 3 ans à venir sont :

- Pourvoir les zones encore en difficulté : Extrémité Nord et Sud du Pays, centre du Puy, Espaly et Vals,
- Continuer le travail de fond avec les internes,
- Travailler au côté des professionnels de santé en difficulté pour maintenir l'offre dans les territoires désertifiés,
- Soutenir les élus locaux dans leurs démarches sur le thème du maintien de l'offre de soins sur leur territoire.

Ainsi, en 2019, la mission va continuer de mettre en œuvre la feuille de route élaborée dans le cadre du deuxième appel à projet :

Accompagnement des équipes :
- Les MSP – maisons de santé pluridisciplinaire : MSP LE Pensio au Puy en Velay et MSAP Craponne
- L'équipe de professionnels de santé de la Communauté de communes des Pays de Cayres Pradelles sur l'année 2019 - Mise en oeuvre d'un plan d'actions avec les professionnels de santé

Les accompagnements directs de porteurs de projet :
- 14 nouveaux porteurs de projets suivis en 2018
- 3 nouveaux porteurs de projets en 2019

La prospection de porteurs de projet :
- Accompagnement réseaux sociaux
- Mise à jour du site Internet - outil principal de communication de la mission
- Objets promotionnels (badges, lunchbox)
- Journée de l'installation organisée par le SARAH
- JUMGA 2019

Les actions de promotions auprès des internes en médecine générale
- Journée sport pour les internes : 20 juillet 2019
- Mise en place pack accueil : septembre 2019

Acquérir les connaissances adéquates
-formation EHESP "accompagnement d'équipes de soins primaires":
-diagnostic (à voir pour budget cartographie ou partenariat service CAPEV)

Support :
- suivi de la démarche qualité (réécriture Manuel qualité, traçabilité des échanges, etc...)
- Audit qualité
- Séminaires Massif central : 2x2 jours par an : en 2019 : mai et octobre

II) Orientations budgétaires 2019 :

a) Résultat de l'exercice budgétaire 2018 :

L'exercice 2018 clôt la 6ème année pleine de fonctionnement du Syndicat Mixte du Pays du Velay.

- Fonctionnement :

Le résultat de l'exercice 2018 est attendu comme positif (+ 92 657,83 €).
Il permet d'absorber le déficit reporté des résultats antérieurs (- 48 869,42€) pour arriver à un résultat global provisoire de fonctionnement de 43 788,41 €.
Ce résultat s'explique principalement par le report en 2019 du remboursement de l'avance de trésorerie accordée par la Région pour l'animation du programme LEADER (50 000 €), la non-réalisation du document d'aménagement artisanal et commercial pour le SCoT et des actions non réalisées sur la mission Accueil.
En 2018, plusieurs subventions en attentes ont été versées :

LEADER : 140 221 € de FEADER pour l'animation 2015-2016,
Etude touristique 2016 : 34 125 € d'aide 1% Paysage et développement
FABLAB : 10 120 € de participation FEDER et 4 265 € de reversement de l'Université suite à un trop-perçu.

Chaque année, la trésorerie est faible en début d'année mais le recours à l'ouverture d'une ligne de trésorerie est évité ; notamment grâce au report du paiement des factures de mises à disposition à la Chambre d'agriculture (126 582,95 € pour 2018) après le versement des cotisations des membres.

Les cotisations des membres ont évolué selon les missions réalisées :

	Compétence générale	SCoT	**Total**
2013	53 781,80 €	66 070,00 €	**119 851,80 €**
2014	25 000,00 €	30 000,00 €	**55 000,00 €**
2015	66 256,25 €	70 743,75 €	**137 000,00 €**
2016	144 981,69 €	22 375,90 €	**167 357,59 €**
2017	121 274,48 €	48 360,00 €	**169 634,48 €**
2018	98 009,34 €	60 467,67 €	**158 477,01 €**

- Investissement :

Le budget d'investissement 2018 provisoire est déficitaire : - 7958,35 €. Le résultat de clôture en investissement reste positif à + 56 876,73€.
Les seules dépenses réelles d'investissement ont porté sur l'élaboration du SCoT.

b) Prévisions budgétaires pour 2019

- Fonctionnement :

Les **dépenses** au chapitre 011 charges à caractère général et 012 charges de personnels resteront stables en 2019 pour le fonctionnement général et LEADER, mais seront réduites pour la mission Accueil (cf. feuille de route).
LEADER : les dépenses évoluent faiblement : 124 820 € en 2017, 126 582 € en 2018, pour 2019 les dépenses seront de 128 397 € (selon l'évolution de la rémunération des agents mis à disposition principalement – paiement de l'année N-1).

Les opérations d'ordre entre sections (chapitre 042) augmentent encore en 2019. A partir de 2020, les amortissements, liés principalement à l'élaboration du SCoT, se réduiront ensuite progressivement.

Les **recettes** de fonctionnement seront constituées des cotisations des membres, des subventions pour la mission Accueil et pour le programme LEADER.

Devrait être versé en 2019, le solde de l'appel à projet Accueil Massif central 2015-2018.
Pour LEADER, les recettes attendues correspondent au FEADER pour l'animation 2017 ; sachant qu'il n'y a plus d'aide de la part de la Région.

Les cotisations des membres suivent les dépenses prévues et les recettes actées.
Le coefficient de répartition par membre contributeur reste inchangé, à savoir : 1/3 population, 1/3 superficie, 1/3 richesse fiscale.

- Investissement :

En investissement la situation s'adapte à l'évolution des missions.
Les investissements de ces dernières années ont ainsi principalement concerné l'élaboration du SCoT. Le reste étant l'élaboration des sites internet, du matériel de stand pour la mission accueil et le mobilier (bureaux, armoires, etc).
Pour 2019, les dépenses d'investissement relatives au SCoT seront largement réduites : une dernière facture est attendue pour clore le marché avec le bureau d'étude et des frais de diffusion du SCoT seront réalisés en début d'année.
Les autres dépenses concernent la mission Accueil avec la refonte su site internet Welcome Doc et LEADER avec l'étude marketing sur les sites St Michel si celle-ci est validée.

Les recettes d'investissement 2019 seront les suivantes : FCTVA, amortissements, et solde subvention SCoT du Département.

III) Présentation des engagements pluriannuels.

Le syndicat mixte n'a pas d'engagements pluriannuels et ne prévoit pas d'y recourir en 2019.

IV) Structure et gestion de l'encours de la dette

Le syndicat mixte du Pays du Velay n'a encore jamais eu recours à l'emprunt. Il n'y a donc aucune donnée au sujet de la dette.
Pour cette raison l'épargne brute et l'épargne nette sont équivalentes, l'année 2018 ne génère pas d'épargne pour le syndicat mixte.
Le budget 2019 ne prévoira pas de recours à l'emprunt.

V) Structure des effectifs et dépenses liées

a) Répartition des effectifs :

En 2018, les effectifs du syndicat mixte sont passés de 4,4 ETP à 3,9 ETP car la chargée de mission Accueil d'actifs a fin à ses fonctions en passant à la Communauté d'agglomération à temps plein.

Au 1er janvier 2019 le syndicat mixte du Pays du Velay dispose donc de 3,9 ETP répartis ainsi :

Coordination du Pays & SCoT • Fonctionnement de la structure • SCoT	Laurence VIGNAL 1 ETP	Agent du Pays Cat A – IB 518 IM 445	Passage à mi-temps envisagé (mi-temps Agglo)
LEADER • Animation • Gestion	Thomas FACQUEUR 1 ETP Jean-François BONNEFOY 0,9 ETP	Mis à disposition par la Chambre d'agriculture pour la durée du programme LEADER	Financement à 80 %
Mission Accueil : Accueil des professionnels de santé	Laetitia VENOSINO 1 ETP (temps partiel à 80 % depuis février 2017)	Agent du Pays CDD 3 ans (fin 04 oct 2021)	Financement 50 % FEDER Massif central

Les équivalents temps plein (ETP) sont exprimés au regard de la durée légale du travail appliquée au sein du syndicat mixte à savoir 35 heures hebdomadaires.

Cela se traduit en termes de dépenses sur le chapitre 012 charges de personnel.
Son montant a évolué depuis la création du syndicat mixte :
2013 : 140 338 €
2014 : 172 257 €
2015 : 168 137 €
2016 : 207 214 €
2017 : 189 666 €
2018 : 214 348 €

Pour 2019, les dépenses devraient s'adapter à la baisse de la masse salariale tout en évoluant éventuellement suivant les mesures règlementaires[1].

b) Régime indemnitaire et avantages:

Le régime indemnitaire RIFSEEP a été validé par le comité technique le 22 décembre 2016 et adopté par le comité syndical à l'unanimité par délibération n°2017-14.
Une NBI est mise en place (25 points) dans le cadre de la coordination du Syndicat mixte.

Afin de respecter l'article 9 de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, modifié par la loi du 2 février 2007 en matière d'action sociale, le syndicat mixte adhère au CNAS.
De plus, il est adhérant à la convention de participation du Centre de Gestion 43 portant sur la protection sociale en matière de prévoyance.
Il n'y a pas de chèque-restaurant ou d'autres avantages. Aucune évolution n'est a priori prévue en 2019.

[1] Ex : GVT (promotion, avancement de grade, échelons), Revalorisation du point d'indice, Mise en œuvre du Parcours Professionnel Carrière et rémunération, Augmentation des cotisations patronales (CNRACL, IRCANTEC)

MISSION ACCUEIL DE PROFESSIONNELS DE SANTE

« RELEVER LE DÉFI DÉMOGRAPHIQUE »

APPEL À PROJET 2018-2021

PAYS DU Velay

BILAN AAP 2015 «Accueil de nouvelles populations » :

1. Une identité visuelle crée
2. Un diagnostic de l'offre de soins
3. Bilan quantitatif (carte d'installations)
4. Une amélioration de la situation globale

➢ **Conclusions tirées de l'expérience du premier appel à projet**

BILAN AAP 2015
«Accueil de nouvelles populations » :

CARTE INSTALLATIONS - pros de santé

Toutes professions médicales

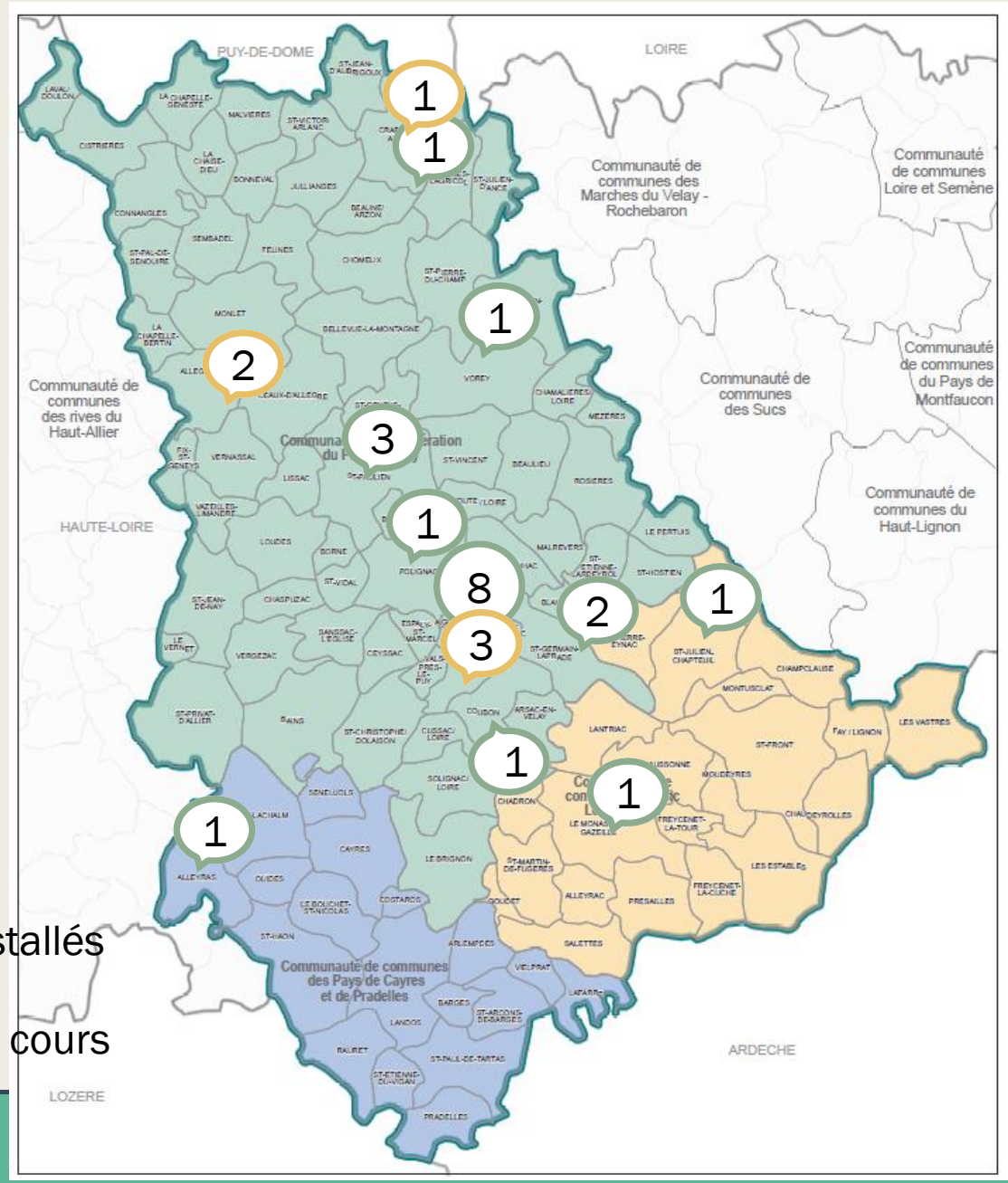

2 installés

1 en cours

Médecins généralistes

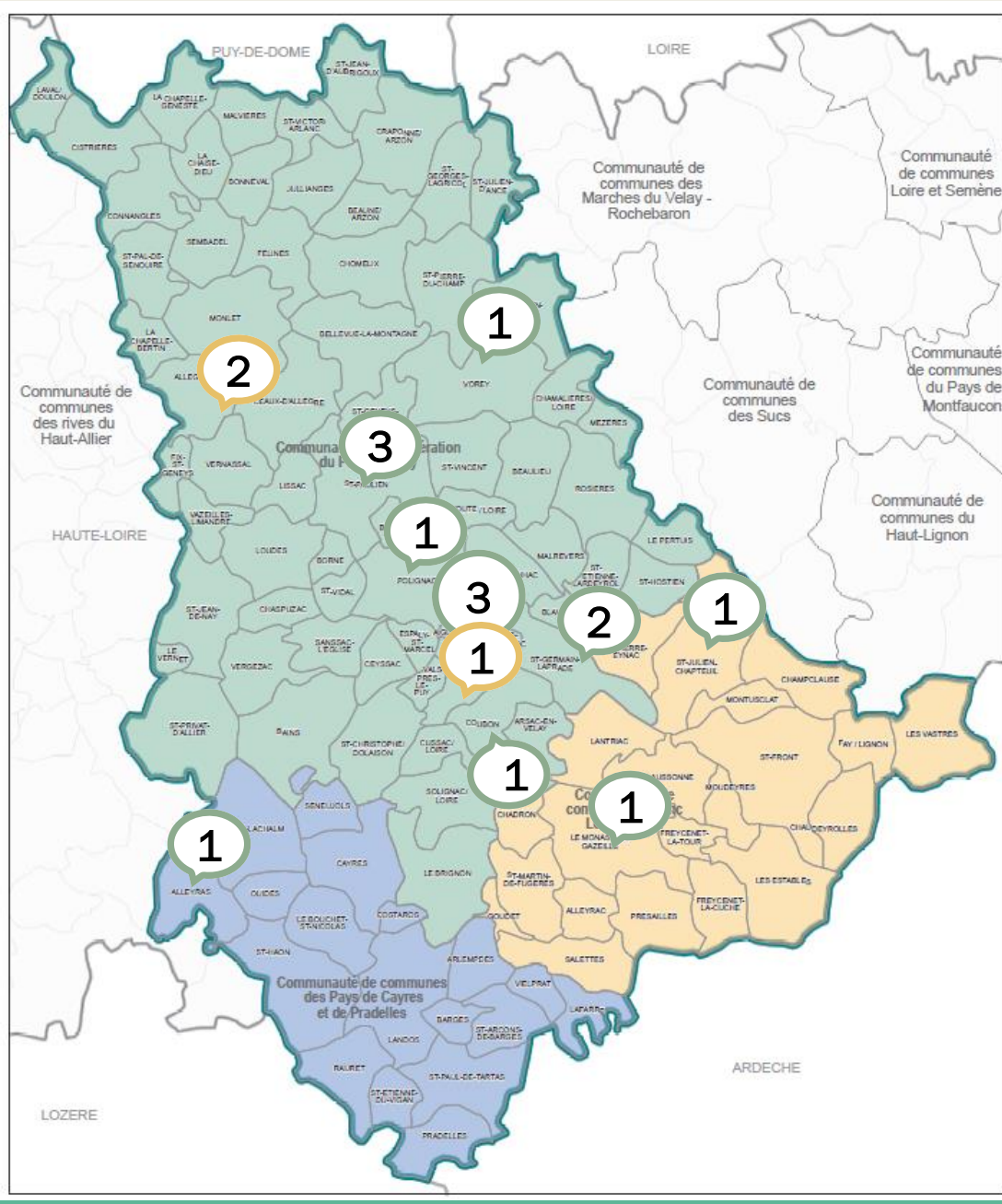

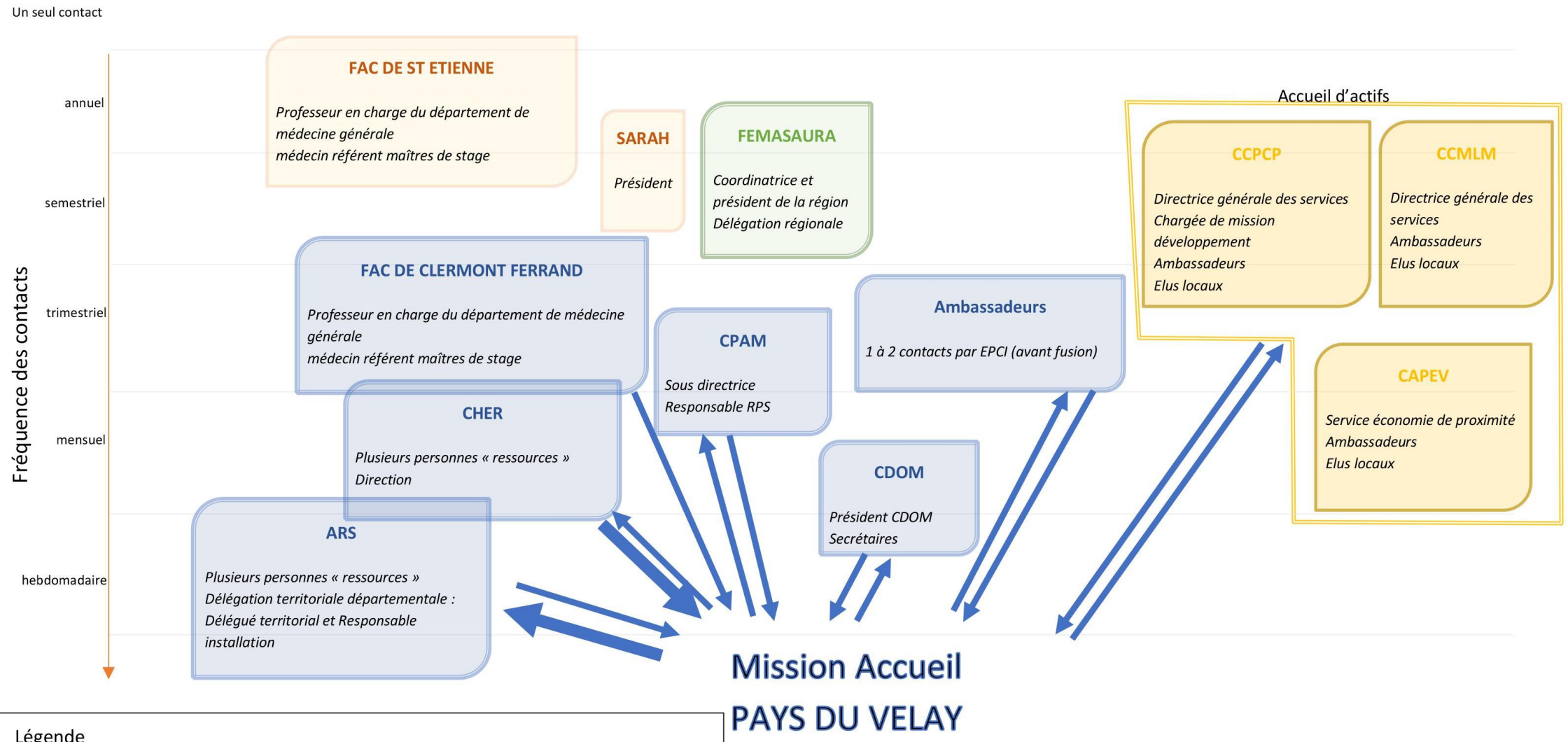

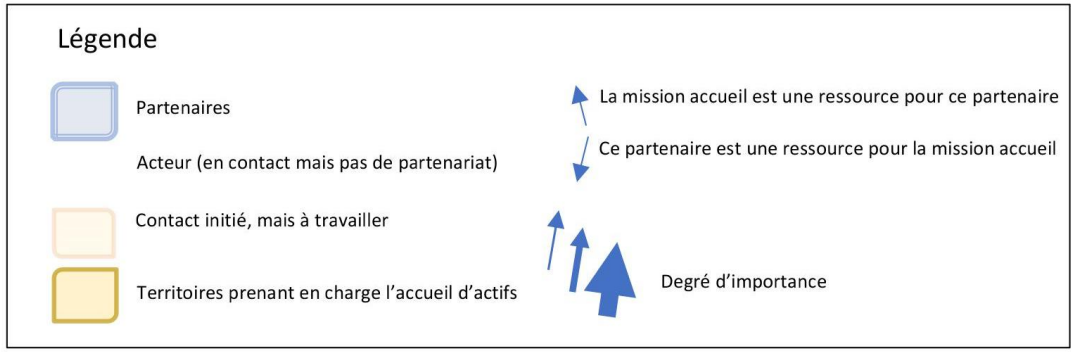

ARS – Agence Régionale de Santé
CHER – Centre Hospitalier Emile Roux du Puy en Velay
CDOM - Ordre départemental des médecins
CAPEV – Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay
CCPCP – Communauté de communes des Pays de Cayres et de Pradelles
CCMLM – Communauté de communes Mézenc-Loire-Meygal
FEMASAURA - Fédération régionales des Maisons de santé

AAP 2015 «Accueil de nouvelles populations » : un bilan positif

➢Conclusions tirées du bilan

- 5 différences notables avec la situation de 2015
- Etat des lieux de la mission actuelle
- Un besoin accru
- Des leçons tirées

Nouvelle stratégie

- Une situation qui reste compliquée sur certaines zones
- Des prévisions qui exacerbent les inégalités sur le territoire

Actions

1. Accroître la notoriété de la mission — Communication

2. Accompagner l'installation
3. Œuvrer pour une répartition cohérente des professionnels de santé
4. Recherche de nouveaux candidats l'installation
5. Connaître le contexte, et favoriser les relations intergénérationnelles
6. Un panel d'offres qualifiées pour les porteurs de projet
7. Conseil auprès des communes et suivi des projets territoriaux

— Emploi et activité

Actions

NOUVELLES ACTIONS

8. Devenir un relais d'expertise auprès des ESP
9. Accompagner les ESP
10. Etre une interface institutions/porteurs de projets

Service aux entreprises et à la population

11. Lutter contre l'idée de manque d'offre culturelle
12. Démontrer notre culture de l'accueil, créer du lien , promouvoir la qualité de vie
13. Montrer la culture de l'accueil et souhaiter la bienvenue

Qualité de vie, culture, loisirs

Actions

14. Créer une méthode favorable à l’accueil et au maintien des nouveaux arrivants

Cadre et méthode

Prévisionnel 2019

	Devis	2019
COMMUNICATION		
Publireportage	ZOOM	528,00 €
Site internet		
Maintenance	IRIS	964,00 €
Hébergement	IRIS	777,00 €
Remise à niveau et RGPD	IRIS	5 232,00 €
Community management	Agence Watson	2 142,00 €
Lunch box	IRIS	3 500,00 €
Cartes de visite	IJA	76,00 €
EVENEMENTS		
Frais de récéption ét évenement		
JUMGA		1 100,00 €
Journée de l'installation		663,00 €
frais réception événements		300,00 €
Opération bienvenue		
Pack culture		900,00 €
Journée sportive	Teleski nautique	1 180,00 €
PERSONNEL		
Salaire chargé		36 000,00 €
frais de déplacement		800,00 €
AUTRES		
Démarche qualité	AFNOR	1 250,00 €
charges de structure 15%		
TOTAL		
		55 412,00 €